



CONTRE LA SUPPRESSION D'UN LIEU D'ACCUEIL (CDEF) DANS LE COMPIEGNOIS



En janvier 2017, le DGS s'est engagé à fermer le CDEF de Compiègne (locaux insalubres et dangereux) pour ouvrir une autre structure sur le Compiègnais. Promesse faite par tous les élus départementaux depuis plus de 15 ans !

Le 25 juillet 2017, le même DGS annonce la fermeture pure et simple d'un lieu d'accueil sur Compiègne.

En novembre 2017, la CGT rencontre les agents en Heures Mensuelles d'Information syndicale (HMI) où leurs avis sont recueillis et des actions de mobilisation sont décidées.

Le 7 décembre 2017, les élus CGT au Comité Technique d'Etablissement (CTE) s'opposent à la fermeture définitive du CDEF de Compiègne sans remplacement par un nouveau lieu d'accueil sur le Compiègnais. Lors de cette séance, les élus CGT demandent que ce dossier recueille l'avis du CHSCT avant qu'un vote ait lieu en CTE ; parce que cette fermeture modifie très largement les conditions de travail des agents et génère déjà des risques psycho-sociaux et entraînera une augmentation des risques professionnels, notamment risque routier.

Malgré la demande des élus CGT, les élus FO/CDEF ont donné leur avis en votant. De leur fait, la demande légitime des élus de la CGT d'étudier en CHSCT l'impact de cette fermeture de site sur les conditions de travail et la santé des agents ne peut se mettre en place.

La CGT le 12 janvier 2018 ré-interpelle l'administration sur la gestion de cette structure :

- manque de personnel éducatif qui entraîne des conditions de travail illégales : l'amplitude horaire, les repos obligatoires ne sont plus respectés, les agents sont en souffrance au travail, burn-out...
- plus d'infirmière, ni de psychologue)

Le 18 janvier 2018, une rencontre avec Mr PIA vice-président chargé de l'administration générale et des instances paritaires au CD60 est organisée à la demande de la CGT. Une pétition contre la suppression d'un site CDEF sur le Compiègnais lui est remise.

Vos représentants CGT ont argumenté la nécessité du maintien d'un lieu d'accueil sur le territoire NOYON/COMPIENGE. Nous n'avons pas été entendus.

**C'est pourquoi, comme vous nous l'avez demandé,
un préavis de grève reconductible a été déposé ce jour ;
du 31 janvier 2018 au 28 février 2018.**



Nous exigeons :

- L'ouverture d'un lieu adéquat sur le territoire NOYON/Compiègne
- Que les capacités d'accueil soient respectées sur les trois sites
- Des effectifs en personnel qui permettent de respecter la législation du travail en termes d'amplitude de travail, d'horaire et de temps de repos obligatoires dès maintenant.

RÉAGISSONS ! MOBILISONS-NOUS TOUS !